



Ateliers du mercredi

Choix des activités - CP au CM2

Quelques rappels :

Vous inscrivez votre enfant pour les activités du mercredi matin, sachant que vous avez toujours la possibilité d'annuler sa participation, mais que toute annulation tardive entraînera une facturation.

- Un cycle d'activités concerne les mercredis entre deux périodes de vacances.
- Sauf avis contraire, votre enfant est inscrit pour l'année scolaire.
- Chaque mercredi il aura à choisir deux activités devant correspondre à sa classe, une à caractère sportif et l'autre de moindre intensité physique. Ces activités prévisionnelles sont susceptibles de modification.
- Pour des questions d'organisation la présente fiche complétée devra être retournée en mairie ou à l'adresse mail suivante : mairie@bieville-beuville.fr au plus tard le **19 avril 2024**.
- Les inscriptions au centre de loisirs du mercredi après-midi, doivent se faire **impérativement** auprès du Secteur Enfance Jeunesse.

ACTIVITES DU MERCREDI – DU 15 MAI AU 3 JUILLET 2024 INCLUS

Nom / Prénom de l'enfant	Classe

1 ^{ère} heure		2 ^{ème} heure	
ACTIVITE CHOISIE (cocher la case correspondante un seul choix)		ACTIVITE CHOISIE (cocher la case correspondante un seul choix)	
Bibliothèque (CP – CE1 – CE2 – CM1 - CM2)	<input type="checkbox"/>	Bibliothèque (CP - CE1 – CE2 – CM1 - CM2)	<input type="checkbox"/>
Badminton (CP – CE1 – CE2)	<input type="checkbox"/>	Badminton (CE2 – CM1 – CM2)	<input type="checkbox"/>
Jeux extérieurs (CE2 - CM1 – CM2)	<input type="checkbox"/>	Jeux extérieurs (CP - CE1 – CE2)	<input type="checkbox"/>
Initiation au théâtre (CP - CE1 – CE2)	<input type="checkbox"/>	Initiation au théâtre (CE2 – CM1 - CM2)	<input type="checkbox"/>
Bien être (CP - CE1 - CE2 - CM1 – CM2)	<input type="checkbox"/>	Bien être (CP – CE1 - CE2 – CM1 – CM2)	<input type="checkbox"/>
Judo (CE2 - CM1 – CM2)	<input type="checkbox"/>	Judo (CP-CE1 – CE2)	<input type="checkbox"/>
Relaxation (CP - CE1 – CE2 - CM1 – CM2)	<input type="checkbox"/>	Ateliers créatifs (CP - CE1 – CE2 - CM1 – CM2)	<input type="checkbox"/>

* Pour les activités sportives les chaussures de sport sont indispensables.

Date et signature du responsable légal.